

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU COMITE
SYNDICAL DU SYDELON DU 13 DECEMBRE 2017
A 19H00
AU SYDELON
(1 A AVENUE GABRIEL LIPPMANN 57970 YUTZ)
LE COMITE SYNDICAL,
réuni sous la Présidence de M. Michel PAQUET**

Membres élus : 20
En activité : 20
Membres présents : 16
Membres ayant donné procuration : 3
Membre absent excusé : 1

L'an deux mille dix-sept le treize décembre à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, au SYDELON sis 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 Yutz, sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel PAQUET, Président, le 6 décembre 2017, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h00.

Etaient présents :

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: Mme RENAUX, M. SAPIN, M. FERRERO, Mme BUHAJEZUK,
M. PERLATI et M. DE LAZZER

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU VAL DE FENSCH

: M. BRIZZI, M. CORAZZA, Mme CORION, M. JURCZAK, M. MEDVES,
M. TARILLON et Mme SPERANDIO (elle a suppléé M. CHEBBAH)

COMMUNAUTE
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET et M. LORENTZ

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIERES

: M. GONNET (il a suppléé M. GLODEN)

Etaient absents (avec procuration) :

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: M. LOUIS donne procuration à Mme RENAUX

COMMUNAUTE
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. HERGAT donne procuration à M. PAQUET

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES

: M. TINNES donne procuration à M. TARILLON

Était absent excusé :

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: M. FISCHER

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

M. FERRERO arrive à 19h01 pendant la délibération 2017-28 et participe au vote de cette délibération.

Affiché au siège du SYDELON le : 18 DEC. 2017

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance.

Délibération N°2017-28 : Adoption du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2017

Décisions du Président

Délibération N°2017-29 : Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Délibération N°2017-30 : Décision modificative n° 1

Délibération N°2017-31 : Participations 2018, des structures membres, liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés

Délibération N°2017-32 : Démission du SYDELON de l'Amicale du Personnel de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch

Délibération N°2017-33 : Adhésion du SYDELON au Comité national d'action sociale (CNAS)

Délibération N°2017-34 : Présentation chiffrée des projets et sous-projets de l'étude relative à la stratégie de valorisation sur le territoire du SYDELON

Divers

Délibération n°2017-28

Objet : Adoption du procès-verbal du comité syndical du 20 septembre 2017

- adopte le procès-verbal du comité syndical du 20 septembre 2017.

Décisions du Président

Le Président informe le comité syndical des décisions qu'il a prises en 2017 conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du comité syndical :

DECISION 2017-07

le 6/03/2017

DECIDE : de signer l'avenant n°1 au marché n° 2016-03/PA relatif à l'étude sur le transport, la valorisation et le traitement des déchets ménagers du territoire du SYDELON.

DECISION 2017-08

le 8/09/2017

DECIDE : de signer l'avenant n°2 au marché n° 2016-03/PA relatif à l'étude sur le transport, la valorisation et le traitement des déchets ménagers du territoire du SYDELON.

Les crédits sont inscrits au budget.

DECISION 2017-09

le 21/09/2017

DECIDE : d'accepter et de signer le devis établi par l'UGAP et relatif à l'achat d'une machine à relier, de ses accessoires (couvertures, peignes, étiquettes, ramettes) et d'un haut-parleur portable, pour un montant total de 395,93 € H.T., soit 475,12 € T.T.C.

Les crédits sont inscrits au budget.

DECISION 2017-10

le 16/10/2017

DECIDE : de signer l'avenant de prorogation de l'assurance risques statutaires contractée auprès de la société APRIL pour l'année 2018.

Le taux annuel global est fixé à 5,52% de la masse salariale.

Les crédits sont inscrits au budget.

DECIDE : est accepté le contrat d'assistance et de conseils en assurances proposé par la société Risk-assistance et conclu jusqu'au 31 décembre 2020.

La société Risk-assistance sera rémunérée 1 250,00 € hors taxe, soit 1 500,00 € toutes taxes comprises, par an au titre de cette mission.

Les crédits sont inscrits au budget.

Délibération n°2017-29

Objet : Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Le comité syndical :

- instaure une indemnité de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel, versée selon les modalités définies ci-dessus,
- autorise le Président du SYDELON à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de l'indemnité dans le respect des principes définis ci-dessus,
- autorise le maintien intégral du montant antérieur des régimes indemnitaires liés aux fonctions exercées ou au grade détenu, ainsi que, le cas échéant, ceux liés aux résultats lors de la transposition en RIFSEEP,
- complète la délibération n° 2012-010 comme indiquée ci-dessus,
- prévoit d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité.

Délibération n°2017-30

Objet : Décision modificative n° 1

Le comité syndical :

- vote les crédits de la décision modificative n° 1 selon le tableau ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant
23	2315	Installations, matériels et outillage techniques	-17 731,60 €
10	10222	FCTVA	17 731,60 €
Total			0,00 €

Pour la section d'investissement :

Les ajustements apportés correspondent à l'inscription des crédits nécessaires au fonds de compensation pour la TVA au titre de l'année 2016. Cette dépense est compensée par une réduction du poste installations, matériels et outillages techniques.

Délibération n°2017-31

Objet : Participations 2018, des structures membres, liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés

Le comité syndical :

- **accepte** de maintenir le montant du douzième de la participation estimé pour 2017 jusqu'au vote du budget primitif 2018.

Délibération n°2017-32

Objet : Démission du SYDELON de l'Amicale du Personnel de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch

Le comité syndical :

- **vote** la démission du SYDELON de l'Amicale du Personnel de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au terme de l'année 2017.

Délibération n°2017-33

Objet : Adhésion du SYDELON au Comité national d'action sociale (CNAS)

Le comité syndical :

- **met en place** une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2018.
- **autorise** en conséquent Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'adhésion au CNAS.
- **accepte** de verser au CNAS une cotisation évolutive et correspondant au montant suivant pour 2018 :
 - 205 € par actif
 - 133.25 € par retraité.
- **désigne** M. Michel PAQUET membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS et Mme Laurence LOISY, agent du Syndicat, en qualité de délégué agent.

Le comité syndical :

Objet : Présentation chiffrée des projets et sous-projets de l'étude relative à la stratégie de valorisation sur le territoire du SYDELON

- choisit le scénario 2 qui fera l'objet d'une étude de faisabilité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20H00.

Yutz, le 18 DEC. 2017



Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Michel Paquet".

Michel PAQUET



Publié(e) le 18/12/2017
Notifié(e) le
Yutz, le 18/12/2017
Le Directeur Général des Services,
par la délégation du Président.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Stéphanie Siebert".

Stéphanie SIEBERT